

## SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 10 MAI 1927

### Rapport de la Commission des Colonies, chargée de l'examen du Budget du Ministère des Colonies pour l'exercice 1927 (Dépenses métropolitaines).

(Voir les n<sup>os</sup> 4-XI, 110, 150 et les Annales parlementaires de la Chambre des Représentants, séances des 23, 24, 30 et 31 mars 1927; le n<sup>o</sup> 5-XI du Sénat.)

Présents : MM. VOLCKAERT, président; DIGNEFFE, FRAITURE, GENARD, LIPPENS, M<sup>me</sup> SPAAK, MM. THIENPONT, VANDERICK, VAN OVERBERGH, VERHEYDEN et LEYNIERS, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Les crédits demandés pour l'exercice 1927 accusent une diminution de 2,596,199 francs sur les crédits alloués pour l'exercice 1926.

Avant d'apprécier l'effort de compression que semble, à première vue, traduire ce chiffre, il y a lieu de faire remarquer, d'une part, qu'un poste de 4,000,000 de francs figurant au budget de 1926, chapitre VIII, sous la rubrique « Pensions civiques et coloniales », a été transféré au budget colonial, tandis que, d'autre part, la section des dépenses exceptionnelles grève le budget de 1927 d'une augmentation de 1,382,813 fr., en application des mesures prises en vue de la péréquation des traitements, salaires et pensions du personnel.

En fin de compte, le budget de 1927 est donc en augmentation; mais il faut reconnaître que les majorations de crédits sont normales et correspondent aux besoins réels tant des services métropolitains que des services d'exécution du Budget colonial en Belgique.

La Commission des Colonies du Sénat n'a émis aucune observation quant aux chiffres du Budget métropolitain.

Leur total relativement modeste, — moins de 7,000,000 de francs, — con-

traste singulièrement avec l'ampleur et la complexité des questions que leur simple énumération évoque dans les esprits quelque peu avertis des choses coloniales.

Le sentiment dans lequel le pays comprend ses devoirs vis-à-vis du domaine colonial, l'étendue et la gravité des questions qui s'imposent à son attention, suffisent à absorber toute l'activité d'un homme pleinement responsable devant le Parlement.

La restitution du Département des Colonies à un titulaire effectif est, à ce titre, tout à la fois un hommage rendu par la Nation à la grandeur de son œuvre africaine et un juste retour au régime antérieur, sanctionné par une longue expérience, dont le Gouvernement, il faut l'espérer, ne se départira plus.

Le présent budget a été adopté par la Chambre des Représentants, le 31 mars dernier, par 116 voix contre 7 et 4 abstentions.

A l'unanimité, votre Commission a l'honneur de proposer l'adoption du Budget métropolitain.

*Le Rapporteur,*

R. LEYNIERS.

*Le Président,*

V. VOLCKAERT.